

CONGRES DE NANTES – SEANCE D’OUVERTURE – mardi 7 octobre
PROJET D’ALLOCATION DU PRESIDENT

Monsieur le Président du conseil général,
Monsieur le Premier adjoint au maire,
Monsieur le Conseiller régional,
Monsieur le Président de Sem Loire Bretagne,
Monsieur le Président de Sem Poitou-Charentes,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d’ouvrir aujourd’hui le 37^{ème} congrès national des Sem. Au nom du conseil d’administration de la Fédération, je veux souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à Nantes et vous dire simplement la joie de vous retrouver pour ces trois journées de débats et de convivialité.

C’est par le brassage des expériences et des idées auquel il va donner lieu que notre congrès, j’en suis persuadé, atteindra son double but :

- Fixer un cap, tracer des perspectives ambitieuses pour l’action future de notre mouvement et pour le développement de nos sociétés
- Donner à chacune et à chacun d’entre nous, par une convivialité partout présente et par la chaleur de l’amitié, un plein d’énergie et de confiance.

Notre mouvement, le voici rassemblé dans toute sa diversité, dans toute sa force. Avec plus de 1700 participants, 350 Sem présentes, auxquels il faut ajouter les deux mille visiteurs attendus sur le salon du développement local, jamais notre congrès n’aura réuni autant de monde.

Dans cette affluence, je vois d’abord l’expression d’un besoin que nous ressentons tous profondément, alors qu’autour de nous les changements s’accélèrent, de construire ensemble une vision collective de l’avenir pour notre mouvement. Autour de quels enjeux, avec quels objectifs, quels outils communs ? Je reviendrai dans un instant sur ces questions.

Mais si nous sommes si nombreux cette année, c’est aussi qu’avec plus de quarante tables-rondes, ateliers, visites sur le terrain, le programme du congrès a été conçu comme une mosaïque de thèmes destinée à satisfaire les attentes de toutes celles et ceux qui font vivre nos Sem. La Fédération est la maison des

Sem. Lorsqu'elle tient son congrès, elle s'adresse à tous : élus, directeurs, collaborateurs, administrateurs, fonctionnaires territoriaux, partenaires économiques et financiers. Et je me réjouis que tous aient répondu présent.

Ce succès doit beaucoup, aussi, au dynamisme des Sem des trois régions qui vous accueillent, et des deux associations qui les fédèrent et qui ont beaucoup travaillé, depuis un an, à réussir ce rendez-vous. Je m'exprime devant vous en qualité de président de la Fédération. Mais je vais vous faire une confidence : j'ai quelques attaches dans cette ville et cette région. Et d'expérience, je sais qu'ici, dans le Grand Ouest, nous savons unir nos forces pour gagner un pari collectif. Permettez-moi de remercier en votre nom Jean-Michel KERVADEC et Gilles FRAPIER, présidents des associations SEM LOIRE BRETAGNE et SEM POITOU CHARENTE, de leur implication personnelle dans ce travail d'équipe. Mes remerciements vont également aux Sem du Grand-Ouest présentes dans le village régional et plus particulièrement à deux sociétés que je connais bien : NANTES GESTION EQUIPEMENTS dont le directeur, Alain BREYSSE, a été la cheville ouvrière du congrès au plan régional, la TAN, pour son aide à l'organisation des navettes et des visites professionnelles et enfin, la Cité des congrès qui nous accueille pendant trois jours.

La Région des Pays-de-la-Loire, le Département de Loire-Atlantique, la Ville et la Communauté urbaine de Nantes nous ont apporté leur soutien. Je les en remercie.

J'ajoute un membre à cet équipage régional, Ouest France, avec qui nous avons mis en place un partenariat exemplaire afin d'assurer la plus large couverture de l'événement. C'est Ouest France qui éditera le journal du congrès qui vous sera distribué à votre arrivée, demain et jeudi matin, et qui a publié ce matin un supplément à son édition de Loire-Atlantique, financé par la Caisse d'épargne des Pays-de-la-Loire. Ce supplément montre l'omniprésence des Sem dans la vie quotidienne des habitants de notre région. Est-il d'ailleurs une agglomération française où le rôle des Sem dans la vie de nos concitoyens ne pourrait être illustrée de cette façon-là, si simple et si parlante ?

Je souhaite également remercier le groupe Moniteur, qui met son professionnalisme au service du développement du Salon du développement local depuis plusieurs années. Les résultats sont là : près de 100 exposants – un second record après celui du nombre d'inscrits.

Enfin je tiens à saluer l'engagement fidèle aux côtés de la Fédération, de la Caisse des dépôts, de DEXIA et des Caisses d'épargne.

Quels sont les enjeux de ce congrès ?

Le premier donne à notre 37^{ème} congrès son thème principal : **la relance de la décentralisation.**

Le projet de loi en cours de discussion au Parlement constituera la trame de nos débats. Mais l'enjeu de cette nouvelle étape de la décentralisation dépasse largement le cadre de cette loi. Pourquoi ?

- D'abord parce que d'autres textes, sur l'habitat, sur les communications électroniques, sur l'énergie, sur les TV locales créent aussi des opportunités de croissance pour les Sem.
- Ensuite parce que cette extension de notre champ d'activité, les collectivités l'ont largement anticipée comme en témoigne le tableau inséré dans votre mallette. Trente nouvelles Sem créées depuis un an, 200 en projet et surtout, les diversifications engagées avec succès par de nombreuses Sem existantes, qui contribuent à la croissance du chiffre d'affaires global (14 milliards d'Euros) et du nombre total de salariés employés par nos entreprises (67000).

Ce dynamisme assez général pose au mouvement Sem des questions que notre congrès ne peut ignorer.

L'essor des Sem a toujours accompagné les avancées – et les reculs – de la décentralisation. Ce mariage – pour le meilleur et pour le pire – est fait pour durer. Aujourd'hui comme hier, les collectivités ont besoin d'outils performants pour répondre à des besoins sociaux et territoriaux qui sont de plus en plus forts et de plus en plus diversifiés.

La solution Sem est une solution parmi d'autres entre lesquelles les élus choisissent avec pragmatisme, après avoir comparé les avantages et les limites de chaque option. Ne confondons pas les modalités et les finalités. Pour une collectivité une Sem est un moyen, la cohésion et le développement de son territoire, une fin. L'utilité d'une Sem se mesure toujours par rapport à cet objectif.

Si les Sem ont le vent en poupe aujourd'hui, c'est parce qu'elles mettent dans les mains des élus une série d'atouts qu'ils trouvent rarement réunis dans leurs propres services ou sur le marché : la maîtrise de la mise en œuvre de leurs choix stratégiques, le dynamisme commercial, le réinvestissement des résultats de l'activité dans le territoire.

C'est pourquoi les collectivités locales ont, aujourd'hui comme hier, besoin des Sem pour réussir la décentralisation.

Notre responsabilité collective est de les y aider. Comment ?

- **D'une part, en adaptant les règles de notre statut quand la particularité d'un secteur d'activité le justifie.** C'est le cas de la santé et des aéroports. Qu'il s'agisse de créer des Sem pour gérer les aéroports qui seront bientôt transférés aux régions ou au départements ou d'en constituer pour porter des investissements hospitaliers, nous devons inventer un mode de partenariat qui associe, dans une nouvelle configuration de la majorité publique exigée par notre statut, les collectivités et les autres acteurs publics, en l'occurrence les chambres de commerce qui, faut-il le rappeler ?, sont des établissements publics, et les hôpitaux publics.

Pourquoi les chambres de commerce ? Parce que dans l'immense majorité des cas, ce sont elles qui gèrent, sans avoir démerité, les aéroports. Pourquoi les hôpitaux publics ? Parce qu'ils ne pourront déléguer le financement, la construction et la maintenance de leur propre patrimoine à une société dans laquelle ils seront pas considérés comme un partenaire à part entière. C'est en travaillant avec eux que la Fédération a été conduite à faire des propositions au gouvernement et au Parlement tendant à adapter les règles de répartition du capital fixées par la loi à ces situations spécifiques.

- **Nous pouvons aussi aider les élus en accompagnant leurs réflexions sur le choix de la meilleure solution pour répondre à leurs besoins.** C'est dans ce but que la Fédération a engagé avec l'Association des maires de France un « tour de France » d'information des maires et qu'elle a créé au début de cette année un service d'appui au projets de Sem. Le plus grand nombre de ces projets méritent d'être encouragés : c'est ce que nous faisons. Mais dans certains cas, une autre solution doit être recommandée, par exemple l'appel à une Sem existante ou la création d'une autre structure. C'est ce que nous faisons aussi.

Je viens d'aborder ce qui constitue à mes yeux **le second enjeu de notre 37^{ème} congrès**, en soulignant le pragmatisme des élus dans le choix des outils de mise en œuvre de leurs politiques : **les Sem sont aujourd'hui confrontées directement, dans tous leurs métiers et leurs modes opératoires, à la compétition. C'est une réalité dont nous devons, ensemble, tirer toutes les conséquences.**

Notre analyse et notre réaction doivent être d'abord politiques. Face à la généralisation de la concurrence, sous l'effet du droit communautaire, notre mouvement doit adopter **une stratégie offensive**.

Ce n'est pas à moi mais au congrès de la déterminer. Je me contenterai de livrer quelques idées au débat, qui prennent leur source dans une vérité dont nous avons tous fait l'expérience : **on est toujours perdant quand on lutte dos au mur**.

Première idée : notre droit public est en train de devenir un droit commercial, à l'image du droit communautaire. Il est frappant de constater que la création des contrats globaux, bien mal nommés contrats de partenariat public-privé, et la réforme de la loi MOP n'ont finalement qu'un seul but : permettre aux grands groupes du BTP et aux filiales spécialisées des grandes banques d'accéder à ces contrats. Les objectifs de qualité architecturale et de maîtrise publique de l'ouvrage deviennent accessoires. Il en va de même des conventions publiques d'aménagement contestées par la Commission européenne : la finalité de ces contrats, réinventer des morceaux de ville grâce à un investissement public massif et de très longue durée, est reléguée au second plan. Ce qui compte, c'est de mettre ces opérations en concurrence dans la forme prévue par les directives, même si tout le monde sait, quant au fond, qu'aucune entreprise privée ne prendra le risque.

Je cite ces quelques exemples d'actualité pour exprimer une idée simple : **nous devons pas craindre, mais fixer des limites à la concurrence**. Celles qui existent encore, le droit communautaire les repousse sans cesse parce qu'il ne rencontre pas de force contraire, ni du côté des lobbies, ni du côté du droit.

Nous avons beaucoup travaillé, ces derniers mois, à inclure dans le projet de constitution européenne une référence explicite à une directive-cadre sur les services d'intérêt général et à la libre administration des collectivités locales. Nous avons obtenu gain de cause.

Mais j'invite notre mouvement à prendre la mesure réelle de ces progrès et de ses propres forces à l'échelle européenne.

Si le droit communautaire s'infléchit peu à peu en faveur des services d'intérêt général, rien dans le projet de constitution ni dans le livre vert sur les services d'intérêt général ne permet d'espérer un arrêt, encore moins une inversion, du processus d'ouverture de tous les services publics à la concurrence. La philosophie reste la même : la compétition fait gagner le consommateur. Or ce raisonnement atteint ses limites précisément quand il s'applique aux services publics. On veut nous convaincre qu'il n'y a pas de liens profonds entre une

communauté humaine et les services collectifs qui constituent son « bien commun », que les seuls critères de choix sont le prix, le profit, le consommateur. Une société ne peut vivre et se développer sur la base d'une telle conception. Et c'est justement pourquoi, en France comme dans toute l'Union européenne des 25, il existe 17000 entreprises publiques locales !

Oui, mes chers amis, nous devons avoir une stratégie offensive, à tous les niveaux.

La Fédération des Sem a pris l'initiative de **proposer à autres fédérations européennes d'entreprises publiques locales un cadre juridique commun** à toutes ces entreprises qui se différencient du secteur privé par une caractéristique fondamentale : la compétitivité est, pour une entreprise publique locale, une modalité de comportement quand elle est positionnée sur un marché concurrentiel mais ce n'est pas, ce ne sera jamais, le but principal de son activité !

Face à ce défi, nous devons être conscients qu'isolé, notre mouvement ne peut rien changer. Nous avons besoin de nos partenaires européens, en particulier les allemands avec qui nous avons une concertation étroite. Nous avons besoin des grandes associations d'élus comme l'AMF et l'Association des maires des grandes villes dont les présidents participeront au congrès, car je pense que **les élus locaux, les dirigeants des entreprises publiques locales doivent reconquérir ce débat et le porter à Bruxelles.**

Offensifs, nous devons aussi l'être, et sans complexe, lorsque nous constatons que les Sem entrent en compétition avec des acteurs qui ne respectent pas les règles du jeu. C'est dans cet esprit que la Fédération a créé un groupe de travail sur les pratiques des services extérieurs de l'Etat et qu'elle a mis en place un observatoire des pratiques anti-concurrentielles des grands groupes privés dans les délégations de service public.

Offensifs, notre mouvement doit l'être enfin par l'organisation mutuelle, en réseau, de ses propres ressources.

Plus la concurrence est forte, plus grand est le besoin de travailler en réseau, de s'appuyer les uns sur les autres. Il s'agit là, pour notre mouvement, d'un enjeu stratégique : partager les expériences, faciliter la mobilité des compétences, accéder à des formations de haut niveau, favoriser les coopérations entre Sem, appuyer les démarches de certification – en particulier sur les mandats.

La Fédération entend assumer pleinement sa mission de tête de réseau. Elle s'appuie aujourd'hui sur des partenaires, par exemple HEC en matière de

formation des dirigeants, SOCOTEC pour les démarches qualité ou le cabinet PROGRESS qu'elle vient de sélectionner pour le recrutement et la mobilité. Nous avons proposé à la SCET, qui l'a accepté, de mettre une partie de son expertise et de ses outils au service de ce réseau national composé par les 800 Sem adhérentes à la Fédération. Notre congrès marquera le lancement de ce partenariat dont je me réjouis.

Chers Amis,

Il me reste à vous souhaiter un très bon congrès, plein de rencontres, de débats et surtout : de convivialité. Un congrès, c'est une fête. Croyez-moi, nous avons fait tout notre possible pour qu'elle soit réussie !